

Tradition monastique orthodoxe

(Tradition, obéissance, et paternité spirituelle)

Saint Jean Cassien fonde ce qu'il dit sur une vision de l'Eglise et de la Tradition qui est celle de l'Eglise primitive. Pour Cassien, la Tradition monastique en particulier est le lieu dans l'Eglise où s'est conservé l'esprit de l'Eglise apostolique et l'esprit des "Actes des Apôtres". Il présente la vie cénobitique, vie communautaire, comme étant la réalisation concrète, la continuation de cette vie presque édénique qui est décrite dans les actes des Apôtres, cette vie fraternelle, communautaire.

Pour Cassien, il n'y a pas de solution de continuité entre l'Eglise primitive, telle qu'elle est décrite dans les Actes des Apôtres, et la vie cénobitique telle que lui-même les a connues et l'enseigne dans sa propre œuvre. Mais je voudrais élargir cela avec cette possibilité de toujours l'appliquer à notre propre vie de chrétiens aujourd'hui; ce que dit Cassien est universel.

Dans les "Institutions cénobitiques", on trouve des références à cette vie des premiers chrétiens, que Cassien pense continuer dans les monastères, les communautés..... Selon Cassien, les moines avaient conservé ce qui était en fait la pratique de la masse des croyants de l'Eglise primitive...Les moines ne font pas autre chose que prendre à la lettre, ce qui est donné comme mode de vie des premiers chrétiens dans les Actes des Apôtres: la prière commune, la possession commune des biens, la vie communautaire, la veille, et la distinction absolue par rapport au monde. Il appelle cela une époque de perfection... Ce temps de l'Eglise primitive ou des successeurs immédiats des Apôtres est un temps où le souvenir étant encore récent, "la foi fervente du petit nombre ne s'étant pas encore attiédie en se répandant dans la multitude, les Pères vénérables, veillant avec un soin attentif sur leurs successeurs, se réunirent pour délibérer de la mesure à fixer pour le culte quotidien dans tout le corps de la fraternité" dit Jean

Cassien. Il y aurait donc non seulement dans la vie communautaire mais aussi dans la façon de célébrer le culte quelque chose d'origine apostolique. C'est la base des "Institutions cénobitiques".

Cassien montre ensuite que les caractéristiques essentielles du culte chrétien, tel qu'il s'est conservé dans la pratique monastique, sont d'origine apostolique, instituées par les Apôtres ou leurs successeurs immédiats. Ce n'est pas immédiatement démontrable, Cassien n'apporte pas de preuves scientifiques, à l'appui de cela, mais il la présente comme une tradition orale qu'il aurait lui-même reçue et qu'il transmet à son tour. Il y a seulement l'attestation de la Tradition. « Les Pères voulaient transmettre à leurs successeurs cet héritage de piété et de paix, à l'abri de toute querelle intestine, craignant en effet que dans les célébrations quotidiennes une dissonance ou une variété entre les hommes professant le même culte, n'engendre à l'avenir le germe de l'erreur, de la rivalité ou du schisme » dit Jean Cassien. Quelque chose de un, d'uni dans le culte aurait été transmis, compatible avec les diversités locales. Donc il y a diversité, mais pour saint Jean Cassien, fondamentalement, le dépôt de la Tradition (liturgique en particulier) est un, et il a été transmis dans son unité justement pour éviter les divisions et les schismes. Ce texte montre donc: - la référence à l'Eglise primitive, - le lien entre une certaine vision du monachisme apostolique et cette Eglise primitive, - Le critère liturgique comme critère de la Tradition.

Quand Jean Cassien parle de la Tradition, il ne parle pas tellement d'éléments dogmatiques ou doctrinaux, mais essentiellement de choses pratiques: la façon de célébrer, le culte, le jeûne, veiller, organiser la communauté. Un mode de vie: **le Christ a légué aux hommes un mode de vie. L'Eglise transmet cela: quelque chose de concret et non une doctrine. Le Christianisme n'est pas une doctrine, c'est un mode de vie qui a son éclairage dans les dogmes et les mystères, c'est la transmission d'un mode de vie, parce que c'est la religion de l'incarnation.** [...]. La raison concrète d'avoir une règle: étant paresseux nous

ne faisons rien si nous ne nous y sommes pas obligés; et d'autre part, cette règle, ce canon de la prière quotidienne est d'origine apostolique...

Cassien veut toujours montrer, dans ce qu'il donne de la Tradition, que cela a des bases apostoliques et scripturaires: ce n'est pas une invention récente, un caprice de quelqu'un... Il dit que la Tradition ancienne, qui est celle des monastères orientaux, est d'origine apostolique; la ville de Rome ignore simplement cette chose-là, et se réfère à un élément de la biographie de saint Pierre. Il y a un préjugé favorable pour tout ce qui est de l'Orient, c'est à dire le Moyen-Orient pour nous: la Palestine, l'Egypte, la Mésopotamie (expansion de Jérusalem), le noyau de l'Eglise primitive, qui reste la matrice initiale de la Tradition.

Par rapport à cela, de grandes villes (et même la ville de Rome) ignorent quelques motifs et donc le critère n'est pas Rome, mais la Tradition palestinienne, véritablement apostolique. Ce qui importe beaucoup, pour Cassien, dans l'image qu'il a de l'Eglise primitive, c'est cette question de l'obéissance. L'obéissance n'est pas seulement obéissance à la Tradition, dans des pratiques précises et fermes, d'ordre liturgique et ascétique; elle est aussi et essentiellement cette obéissance spirituelle dans l'amour que les frères ont à l'égard des frères, et qu'ils ont tous à l'égard du père.

Quelle est cette manifestation d'obéissance comme amitié, et comme amour ? Dans le chapitre XVI des "conférences", Cassien répond à cette question. La base de son texte est cette idée d'obéissance mutuelle, mais il présente cette obéissance comme étant essentiellement fraternelle. L'obéissance réciproque, l'obéissance mutuelle dans l'Eglise a un aspect un peu différent. Elle est une expression de la fraternité. On peut prendre l'obéissance sous l'angle de la paternité, et également sous l'angle de la fraternité. Cassien parle d'amitié entre des personnes au sens large. Il parle de l'amitié qui unit entre eux les moines, les membres d'une même communauté. "La base de cette amitié entre frères, pour que cette amitié soit indissoluble, est une ressemblance dans l'ordre de la vertu".

Ce qui fonde la vie communautaire, c'est la vie en Christ: être dans les mêmes qualités de vie chrétienne. "C'est la vraie et indissoluble amitié, qui croît avec la perfection et la vertu jumelles de deux amis, et dont le nœud formé n'est pas rompu ni par la diversité des désirs, ni par la lutte des volontés contraires" dit saint Jean Cassien. On retrouve ce thème de l'accord des volontés, de la soumission réciproque des volontés.

Il ne s'agit pas d'une amitié au sens général, ce qui est très bien, mais d'une **amitié en Christ, ressemblance dans la vertu**, amitié dans laquelle les volontés sont soumises l'une à l'autre, comme elles le sont dans la vie trinitaire. C'est plus l'image de la Trinité en soi, soumission des volontés des Personnes divines entre elles, que la soumission de la volonté du Christ à Son Père, qui est l'obéissance selon la paternité. L'obéissance selon la fraternité, suppose qu'on majore l'aspect d'égalité entre les personnes. Cassien cite le psaume 67: "C'est le Seigneur qui fait habiter dans une même maison, ceux qui ont le même esprit". Il ne s'agit pas là d'une même vertu, d'un accord, une soumission mutuelle des volontés, mais d'un même esprit, un esprit commun. Cette doctrine de l'esprit commun, qu'on a également chez saint Paul, est fondamentale: on a la "communion du Saint Esprit", selon la parole de saint Paul.

Dans la liturgie nous avons la communion dans le Saint Esprit. Cette "communion d'esprit" désigne un souffle commun, une respiration commune, pas uniquement une affinité intellectuelle. Cassien le rapporte à l'ordre de la Charité. Il ne s'agit pas de "l'accord des volontés"; mais de "une volonté". Derrière cela il y a la doctrine chrétienne de la volonté unique du Christ. Le Christ a deux volontés: une divine et une humaine. Mais sa volonté humaine est unique. Ici, l'accord entre frères arrivant à une volonté unique réalise une véritable vie en Christ. Pour cela la règle sera la mortification de sa volonté propre. Si on n'accepte pas d'avoir sa volonté propre dépouillée, on ne peut rien connaître de Dieu; mais ici ce dépouillement de la volonté propre permet une vie

commune, une vie communautaire. [...]. « Il ne sert à rien d'être unis dans une habitation commune si l'on est séparé par la vie et le propos » dit Cassien.

Ce qui est important, ce n'est pas d'être géographiquement dans une même paroisse, mais d'avoir "le même esprit" et une "unité de conduite". « Devant Dieu, c'est l'unité de conduite, et non point celle des lieux qui habitent les frères dans une même demeure, et la paix ne se conservera jamais entière, où des volontés sont divergentes ». Une même volonté, un but, un idéal commun. La base de cela est la charité. Nous sommes dans nos églises là pour faire la même chose. C'est ce but commun. Nous sommes dans une même paroisse parce que nous avons le "même propos". La base est la charité. Mais il y a certaines règles :

- Le 1^o point est "le mépris des biens de ce monde": le fait de ne jamais préférer à l'union avec un frère les biens de ce monde, "à l'affection si précieuse de notre frère".
- La deuxième règle est le retranchement de sa volonté. "Je ne préfère suivre son sentiment plutôt que celui du prochain". Donc ne pas juger, "plus sage et plus habile".
- La troisième règle "consiste à se persuader que tout, même ce que l'on estime utile et nécessaire, doit passer après le bien de la paix et de la charité".
- La quatrième règle est la haine de la colère. La colère est considérée par les frères comme le fléau de l'humanité. C'est ce qui coupe l'homme de Dieu, de lui-même et d'autrui. Pour aucun motif absolument, juste ou injuste, il n'est permis de se mettre en colère.
- La 5^o règle est d'abord le "désir de guérir la colère que notre frère a contre nous, même sans sujet, avec autant d'empressement que nous le ferions la nôtre propre". Il faut bannir de son âme la colère. C'est le principe de la réconciliation fraternelle. Si je vois qu'il y a en mon frère la colère à cause

de moi, je sais qu'il se perd: étant dans la colère il se coupe de Dieu. Et si je suis responsable, à tort ou à raison, de cette colère, je ne peux pas dormir en paix. Donc tant que je n'ai pas banni de son âme cette colère en me rapprochant de lui, je ne peux pas être en paix.

- La 6^o règle est "la pensée de la mort": elle consiste à penser que l'on peut chaque jour émigrer de ce monde". Si on pensait à chaque fois: "c'est peut-être la dernière fois que nous nous voyons", nous serions extrêmement attentifs, prévenants, nous ne permettrions jamais de nous séparer sans être totalement pardonnés, de "laisser le soleil se coucher sur notre colère".

Père Marc Antoine Costa de Beauregard

(Source : "Cours de Patristique - Saint Jean Cassien" - L'Aréopagite - cours 20 - pages 127/133 - Père Marc Antoine Costa de Beauregard - Institut Orthodoxe Français de Paris - Saint Denys - année 1988)